Ville d'Isbergues
5 A, Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-301

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation, 489 rue de Lillers du 28 juillet au 11 septembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de création de boîte de branchement EU situés 489, rue de Lillers à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES, chez Sogelink – TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 28 juillet jusqu'au 11 septembre 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés 489, rue de Lillers à ISBERGUES, à partir du 28 juillet jusqu'au 11 septembre 2025 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Ville d'Isbergues
5 A, Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-301

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 16 JUIL. 2025

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 17 JUIL. 2025